

## NORMALISATION

# Préventeurs européens : l'union fait la force

Dans le contexte actuel d'internationalisation des normes, la création d'un réseau européen de préventeurs engagés dans la normalisation paraît une solution prometteuse pour préserver et diffuser les acquis européens.

**A**u niveau européen, la Nouvelle Approche a créé, depuis 1985, des relations étroites entre réglementation et normalisation : les normes européennes harmonisées aident les concepteurs et fabricants à satisfaire aux exigences essentielles d'hygiène et de sécurité énoncées dans les directives qui régissent le Marché unique. En participant aux travaux de normalisation, les organismes chargés de la sécurité et la santé au travail en Europe contribuent de façon substantielle à prévenir les risques professionnels des années à venir. Dans le contexte actuel d'internationalisation croissante des normes, l'un des dangers est la dilution des acquis européens. Autrement dit, on peut craindre que la mondialisation ne conduise à un niveau d'exigence moindre en matière de santé et sécurité sur les lieux de travail.

Que faire face à ce risque? L'idéal serait de transposer à l'international le niveau de protection exigé par les directives

communautaires. Mais certains pays ne sont pas prêts à accepter les "contraintes réglementaires" européennes. S'ils continuent à travailler de façon isolée, les experts des organismes européens de prévention ne disposeront que de moyens limités pour faire valoir leur point de vue sur la prévention et "défendre" le niveau de santé et sécurité atteint en Europe. D'où l'idée de constituer un réseau qui facilite la concertation et leur permette de parler d'une seule voix au niveau des instances internationales. La conférence organisée à Dresde (Allemagne) les 11 et 12 octobre 2001, destinée aux décideurs des organismes de prévention de l'Union ainsi qu'à leurs homologues des pays d'Europe centrale et orientale, a permis d'en poser les fondements.



Cent cinquante personnes venues de plus de vingt pays européens, ainsi que des représentants de la Commission européenne et du Comité européen de normalisation, ont répondu à l'invitation franco-allemande - l'INRS et Eurogip pour la France, la KAN et BG Prüfzert (1) pour l'Allemagne - pour réfléchir à la constitution de ce réseau européen. Et ils sont d'ores et déjà nombreux à avoir manifesté leur intention d'y participer.

(1) INRS : Institut national de recherche et de sécurité - KAN : Commission normalisation et prévention - BG Prüfzert : organisme de certification des caisses allemandes d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles